

DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL - RESUME PREPARE PAR L'UICN

335: PARC NATIONAL DE NANDA DEVI (INDE)

Résumé préparé par l'UICN (avril 1988) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de l'Inde. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du bureau et du comité.

1. SITUATION:

Situé dans le Garhwal Himalaya, district de Chamoli, Uttar Pradesh. Entrée principale par le village de Lata, à 25 km environ de la commune de Joshimath. Bordé de hautes chaînes montagneuses et de pics de toutes parts, sauf à l'ouest, où se trouve une gorge profonde et pratiquement inaccessible. Superficie totale: 63 033 ha. 30°16'-30°32'N, 79°44'-80°02'E.

2. DONNEES JURIDIQUES:

Etabli parc national le 6 novembre 1982, avec notification le 18 août 1980, au titre de la loi de Protection de la faune et de la flore de 1972 (Wild Life Protection Act). A l'origine, sanctuaire de gibier (7 janvier 1979). Les terres sont propriété du gouvernement provincial.

3. IDENTIFICATION:

Constitué par un vaste bassin glaciaire, divisé par une série de chaînes parallèles, orientées nord-sud, s'élevant jusqu'au cirque de montagnes qui l'entoure, comprenant une douzaine de sommets de plus de 6400m, dont les plus célèbres sont le Dunagiri (7066m), le Changbang (6864m) et le Nanda Devi oriental (7120m). Le Nanda Devi occidental (7817m) fait partie d'une chaîne brève qui surplombe le bassin et part du Nanda Devi Est, à l'est. Le Trisul (7120m), dans le sud-ouest, est également situé à l'intérieur du bassin. Cette région forme le bassin versant du Rishi Ganga, qui a creusé une gorge impressionnante à travers la portion inférieure de la vallée. Le centre et le sud du parc national fait partie des Cristallines centrales, zone de roches granitiques et métamorphiques jeunes; au nord, on voit la formation rocheuse de Tibetan-Tethys. Des sédiments de ce dernier forment le Nanda Devi à proprement parler, ainsi que nombre de sommets avoisinants, et présentent des plissements spectaculaires.

Les forêts se limitent principalement à la gorge de Rishi et se caractérisent par des sapins, des rhododendrons et des bouleaux jusqu'à plus de 3350m. Le climat est plus sec dans le "Sanctuaire intérieur", où la végétation varie de la forêt aux communautés alpines sèches, des buissons de genévrier formant la couverture dominante.

Quelque 14 espèces de mammifères et 578 espèces d'oiseaux ont été répertoriées. Le bassin est réputé pour l'abondance de ses populations d'ongulés, notamment le bharal. Le chevrotain porte-musk de l'Himalaya, le serow et le tahr de l'Himalaya y sont assez répandus. Il a été rapporté que la panthère des neiges serait relativement répandue.

Nanda Devi est vénéré en tant que monument naturel depuis les temps les plus reculés. Les Hindous ont déifié la totalité du bassin et, tous les douze ans, des dévots se rendent au pied du Trisul pour adorer Nanda Devi, la "Déesse bénie".

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION:

Cette aire est connue pour être la zone de nature sauvage la plus spectaculaire de l'Himalaya. De plus, elle est dominée par le Nanda Devi, monument naturel et deuxième sommet de l'Inde. Elle abrite une flore diverse, notamment grâce à la vaste chaîne altitudinaire, ainsi qu'une variété intéressante de grands mammifères, dont plusieurs espèces rares ou menacées. Contrairement à nombre d'autres régions de l'Himalaya, elle n'abrite aucun établissement humain et est restée pour ainsi dire intacte grâce à son inaccessibilité. Elle a été récemment désignée aire protégée dans le cadre du projet du Gouvernement indien en faveur de la panthère des neiges.

Le bétail du village de Lata et d'autres villages situés en amont utilisait traditionnellement les pâturages alpestres du "Sanctuaire extérieur" avant l'établissement du parc national. Le "Sanctuaire intérieur" est demeuré inexploité jusqu'à ce qu'il soit ouvert aux alpinistes, en 1934. Cela a entraîné diverses formes d'exploitation, dont la chasse et le prélèvement de plantes médicinales. Cette partie de l'Himalaya fut interdite aux visiteurs étrangers entre 1945 et 1974, période suivie d'une vague d'alpinisme et de trekking, qui perturba considérablement l'environnement. Le 18 février 1983, il fut décidé d'interdire ces activités au titre de la loi de Protection de la faune et de la flore de 1972 (Wild Life Protection Act).

La situation actuelle de la faune et de la flore sauvages du "Sanctuaire intérieur" est très mal connue. Les deux routes d'accès que les expéditions avaient coutume de maintenir ouvertes n'ont plus été entretenues par les autorités du parc depuis la fermeture du parc au tourisme. Certains gardiens ont suivi des cours d'alpinisme, mais ne peuvent garder les routes ouvertes, faute de matériel adéquat.

Un plan préliminaire de gestion a été préparé mais attend d'être approuvé par le gardien chef. Ce projet recommande notamment des études sur l'interdiction actuelle du tourisme et sur les moyens des emplois à la population locale.

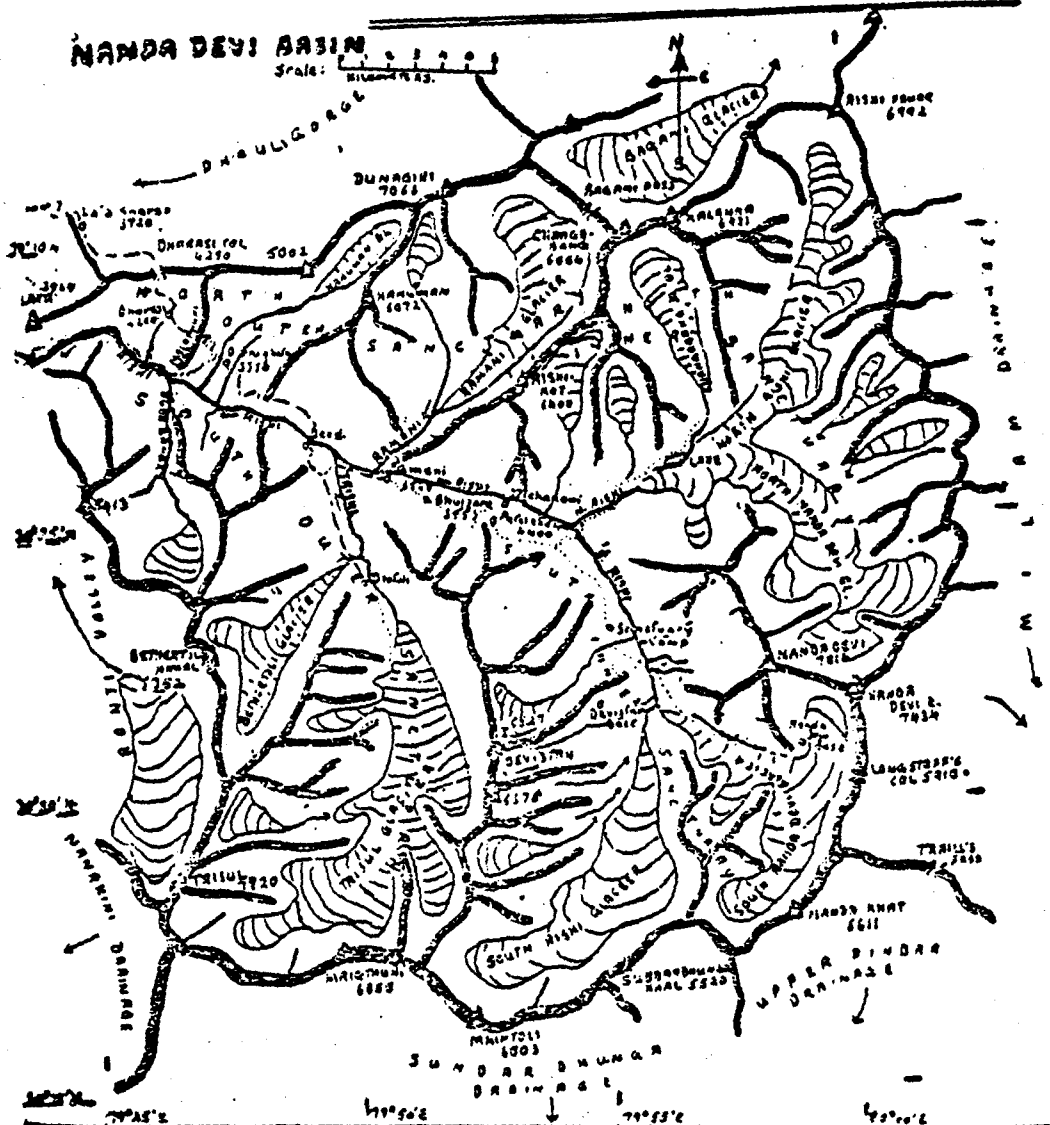
5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL:

Pour justifier la désignation de Nanda Devi en tant que bien du patrimoine mondial, le gouvernement de l'Inde a donné les raisons suivantes:

b) Bien naturel

- (iii) Exceptionnelle beauté de la nature. Montagnes sauvages dominées par le deuxième sommet de l'Inde et protégées de toutes parts par un relief spectaculaire, pratiquement intact.
- (iv) Espèces rares ou menacées. Habitat de plusieurs mammifères menacés, notamment la panthère des neiges et le chevrotain porte-musk, ainsi que d'une population importante de bharal.

NANDA DEVI SANCTUARY



- Physical Features:**
- Mayne Ridges
 - Summits with altitude in Meters
 - Rivers
 - Glaciers and Snowfields
 - Sheer Rock Cliffs and Precipitous Slopes
 - Camping Areas
 - Foot Path
 - Trail

Map 1. Nanda Devi Basin: Physical features.

DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - EVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

335: PARC NATIONAL DE NANDA DEVI (INDE)

1. DOCUMENTATION:

- (i) Fiches de données de l'UICN
- (ii) Consultations: W.M. Aitken, C.J.S. Bonington, J.C. Daniel (Bombay Natural History Society), M. Datta (Jan Jagran Samiti), J.E. David (WWF-Inde), J.D. Ives (International Mountain Society), K. Lavkumar, T.M. Reed (Nature Conservancy Council), M. Searle (Département de géologie, Université de Leicester), V.C. Thakur (Wadia Institute of Himalayan Geology)
- (iii) Littérature consultée: Preliminary Management Plan Report of Nanda Devi National Park, 1986; The Himalaya - Aspects of Change, J.S. Lall, 1981, Oxford University Press; Ecology and Biogeography of India, M.S. Mani et W. Junk (Eds.), 1974, B.V. Publishers; The Ascent of Nanda Devi, H.W. Tilman, 1937, Cambridge University Press.
- (iv) Visite du site: novembre 1987 (M.J.B. Green)

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES:

Le Parc national de Nanda Devi (63 033 ha) consiste en un vaste bassin glaciaire protégé par une couronne de crêtes et de pics élevés, dont le Nanda Devi (7817m), deuxième sommet de l'Inde après le Kangchenjunga (8586m), sur la frontière indo-népalaise. Le bassin recèle une grande variété de formes glaciaires et périglaciaires. Les glaciers présentent une gamme intéressante de stades et de structures de croissance comparables à ce qui existe en Europe et en Amérique du Nord.

Le Parc national de Nanda Devi est la première aire protégée établie dans Himalaya; à l'origine, en 1939, il a été déclaré sanctuaire de gibier, après l'exploration de son bassin par E. Shipton et H.W. Tilman, en 1934. Cette aire est remarquable par sa concentration de hauts sommets et de glaciers, et comparable à d'autres régions de l'Himalaya telles que le Nanga Parbat, dans le nord du Pakistan, le Kolahoi et le Nun Kun (Jammu & Kashmir, Inde), les Dhaulagiri-Annapurna-Manaslu et l'Everest-Makalu-Kangchenjunga, au Népal. Il s'en distingue par ses montagnes sauvages spectaculaires, notamment le Nanda Devi, l'un des plus hauts sommets du monde, dominant l'un des paysages montagneux les plus impressionnants du globe, resté en grande partie intact grâce à son inaccessibilité. Cette région est arrosée par le Rishi Ganga, qui a creusé une gorge considérée comme l'une des plus impressionnantes du monde. Tom Longstaff, dans son introduction à l'ouvrage de Tilman intitulé The Ascent of Nanda Devi (l'ascension du Nanda Devi), commente: "L'Ushba, avec sa double couronne, dans le Caucase central, est la seule montagne qui puisse rivaliser avec le Nanda Devi sur le plan de la beauté. Mais la région qui entoure ce dernier est plus merveilleuse encore que la Svanetia. ...Garhwal est le pays le plus merveilleux de toute la Haute-Asie. Ni l'immensité primitive du Karakorum, ni la domination distante du mont Everest, ni les beautés caucasiennes plus douces de l'Hindou Kouch, ni aucune des nombreuses autres régions de l'Himachal ne supportent la comparaison avec le Garhwal. ...L'intérêt humain y est plus fort que dans n'importe quelle autre région montagneuse du monde, car ces sommets aux noms anciens sont déjà évoqués dans les premières annales de la race indo-aryenne. Ils sont la demeure des dieux."

Le parc national est situé dans une zone biogéographique de transition entre l'Himalaya oriental et occidental. Cette zone, parfois nommée Himalaya central, s'étend de la rivière Sutlej (78°E) dans l'Himachal Pradesh, en Inde, jusqu'à la gorge de Kali Gandaki (84°E) au Népal. Si le Sutlej est considéré comme une limite faunique pour les mammifères, le Kali Gandaki est, quant à lui, considéré comme la limite floristique et avifaunique entre l'Himalaya oriental et occidental. Combinés aux conditions climatiques locales, ces facteurs biogéographiques ont permis, à l'intérieur du bassin du Nanda Devi, le développement d'espèces de faune et de flore caractéristiques, qui n'ont cependant rien d'exceptionnel en terme d'endémisme ou de diversité. Fait remarquable toutefois: les perturbations minimales subies par l'ensemble de la chaîne altitudinale (2100-7817m), ce qui n'est pas le cas de l'Himalaya occidental et central. Cette caractéristique se reflète dans la population importante de grands mammifères, notamment les diverses espèces menacées et relativement rares (panthère des neiges, chevrotain porte-musk, tahr, bharal, etc.). Les seuls autres parcs nationaux de cette région sont Great Himalaya (62 000 ha) et Valley of Flowers (8 959 ha), en Inde, sans oublier Rara (10 600 ha) et Shey-Phoksundo (355 500 ha), au Népal. Autres aires de la région, importantes pour la conservation: Govind Pashur Vihar (95 312 ha), le sanctuaire du chevrotain porte-musk de Kedarnath (97 524 ha), Inde et l'Aire de conservation de l'Annapurna (80.000 ha), Népal, proposée mais n'ayant pas le statut d'aire protégée. L'Annapurna Deuthali, dans l'Aire de conservation de l'Annapurna proposée, est considéré comme l'un des cirques de montagnes les plus grandioses du monde, avec ses sept sommets dépassant 7000m. Cet amphithéâtre naturel est plus petit que le bassin du Nanda Devi; de plus, il est gravement perturbé par la surexploitation forestière, le surpâturage, le déclin des populations de faune et le tourisme non maîtrisé.

La seule aire protégée de l'Himalaya figurant actuellement sur la Liste du patrimoine mondial est le Parc national de Sagarmatha (114 800 ha), dans l'Himalaya oriental. Nanda Devi se distingue de la région du mont Everest par sa faune et sa flore, et par son absence de population humaine résidante.

3. INTEGRITE:

Le bassin du Nanda Devi abrite des habitats qui ont conservé leur caractère primitif moins du fait de la vigilance des autorités que de son isolement et de sa difficulté d'accès. Ce bassin n'a jamais connu de peuplement humain permanent. Les anciens pâturages alpestres du "Sanctuaire extérieur" ne sont plus exploités, et toute activité telle qu'alpinisme et trekking y est interdite.

Un plan de gestion préliminaire a été établi pour le parc national en septembre 1986, mais n'a pas encore été entériné par le gardien chef d'Uttar Pradesh. Ce document recommande, notamment, de rouvrir l'aire aux visiteurs sous certaines conditions. Cela serait à la fois une solution aux antagonismes locaux liés à l'interdiction du trekking, autrefois source de revenu de nombreux villageois de la région, et un moyen de dissuasion contre le braconnage.

La gestion telle qu'elle est pratiquée actuellement mérite d'être renforcée. Le personnel est suffisant mais les patrouilles se limitent à la périphérie du parc. Il semble qu'aucun garde ne se soit aventuré dans le parc au-delà de Dharansi, à 14 km environ, depuis sa fermeture en 1983. On ne connaît donc rien de l'état actuel de la faune et de la flore sauvages dans le "Sanctuaire intérieur" où l'on sait, de source sûre, que le braconnage sévit. Certains gardes ont suivi des cours d'alpinisme mais ne disposent pas du matériel nécessaire à fixer les cordes dans certaines portions dangereuses de la piste menant au "Sanctuaire intérieur".

Avec l'interdiction de faire paître le bétail à l'intérieur du parc national, on peut s'attendre à ce que des modifications des anciens pâturages du "Sanctuaire intérieur" précèdent toute augmentation de la population d'herbivores sauvages. Il importe de surveiller ces changements de près car ils ne seront certainement pas tous positifs.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS:

Il existe relativement peu de documentation scientifique sur le bassin du Nanda Devi, car la plupart de ses visiteurs ont été des alpinistes et des explorateurs, et rarement des scientifiques. Il est toutefois décevant de constater la qualité médiocre et le manque de précision de désignation, qui aurait certainement pu être beaucoup mieux étayée. Une meilleure carte serait bienvenue.

Des progrès considérables ont été réalisés par le gouvernement d'Etat de l'Uttar Pradesh pendant ces dix dernières années, qui a créé l'infrastructure nécessaire à la conservation et à la gestion des espèces sauvages dans le district de Chamoli du Garhwal oriental. Le personnel est passé d'une poignée de gardes, sous les ordres d'un gardien auxiliaire en 1979, à l'effectif actuel de 90 personnes, sous la direction d'un fonctionnaire forestier divisionnaire. L'effectif actuel, s'il effectue des patrouilles suffisantes, devrait permettre de lutter efficacement contre le braconnage et l'empiètement, surtout dans le Parc national de Nanda Devi, où le nombre limité de points d'accès facilite considérablement la surveillance.

Par sa difficulté d'accès et sa nature sauvage spectaculaire, le bassin du Nanda Devi est un lieu idéal pour le développement du tourisme "de nature" (alpinisme et trekking). La marche pour se rendre au camp de base de Nanda Devi est très ardue et hasardeuse, même d'après les normes himalayennes, et attire les marcheurs aimant les défis. L'UICN convient que le parc national peut être rouvert au tourisme de nature, dans les termes proposés par le rapport sur le projet de plan de gestion. Un accent particulier sera mis sur les points suivants:

- nombre de visiteurs strictement limité
- encadrement des groupes de trekkers/alpinistes/chercheurs par des gardes du parc
- population locale employée par les visiteurs, notamment comme gardes, porteurs ou guides
- entretien des chemins muletiers et des sentiers existants mais, contrairement à la proposition du rapport sur le projet de gestion, aucune tentative d'aménagements ou de constructions telles que WC. Faciliter l'accès, construire des abris ou autres installations irait à l'encontre de l'attrait "aventure" du site et porterait préjudice à la nature sauvage du parc national; cela exigerait, de surcroît, un renforcement des mesures de contrôle des visiteurs. Jusqu'à aujourd'hui, l'accès difficile du parc a constitué un facteur dissuasif suffisant pour éviter l'afflux de touristes.

Nanda Devi et Uttarkhand sont parmi les 13 sites originellement proposés comme réserves de la biosphère par le Gouvernement indien. En août 1987, il a été suggéré que Nanda Devi et Uttarkhand soient combinés pour former la Réserve de la biosphère de Nanda Devi, couvrant environ 370 000 ha, et comprenant quatre unités, à savoir: le Sanctuaire du chevreton porte-musk de Kedarnath, Pindari-Sundadunga, le Parc national de Nanda Devi et le Parc national de la Vallée des Fleurs-Khagbhusandi. Une décision finale est encore attendue à ce sujet. Le Parc national de Nanda Devi est aussi l'une des huit aires protégées destinées à être financées aux termes du projet du Gouvernement indien en faveur de la panthère des neiges, qui sera la réplique himalayenne du Projet pour le tigre.

5. EVALUATION:

Zone montagneuse sauvage exceptionnelle, partiquement sans pareille dans le reste de l'Himalaya. Concentration unique de hauts sommets et de glaciers, dans une zone d'habitats quasi primitifs. Zone de transition biogéographique entre l'Himalaya oriental et occidental; grande variété d'espèces de grands mammifères rares et menacés, dont l'état actuel n'est pas connu. Braconnage possible depuis 1981-1984, date de la dernière étude du Service d'étude zoologique indien.

Mérite d'être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en raison de sa beauté naturelle exceptionnelle (Critère iii) et de ses populations de mammifères rares et menacés (Critère iv). Problème d'intégrité lié à l'absence de plan de gestion adéquat et approuvé par les autorités de l'Etat, de patrouilles régulières dans le "Sanctuaire intérieur", et de rapport récent sur l'état des populations d'espèces sauvages. Si le Parc national de Nanda Devi est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, il est probable que les demandes pour sa réouverture aux visiteurs iront croissant.

6. RECOMMANDATIONS:

Le Parc national devrait être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. Le bureau demandera aux autorités indiennes d'éclaircir les points suivants:

- statut actuel du plan de gestion
- fréquence et portée des patrouilles dans le "Sanctuaire intérieur"
- politique future en matière de réglementation du tourisme
- état actuel des populations d'espèces sauvages, en particulier des grands mammifères tel le bharal.

Si le parc national est de nouveau ouvert à l'alpinisme et au trekking, il se peut que les autorités demandent l'assistance du comité du Patrimoine mondial pour la planification et la gestion du tourisme. Les possibilités seront, notamment:

- assistance technique pour l'établissement d'un plan de surveillance du tourisme "d'aventure" bénéficiant directement à la population locale;
- formation en gestion du personnel et des guides du parc, en insistant sur la gestion du tourisme "d'aventure" en montagne.

Les autorités pourront aussi demander une aide pour mener à bien une étude sur l'état de la faune et de la flore sauvages.